

THÈME

Conclusion intermédiaire après les précédentes séances de travail — rémunération, temps de travail, bien-être au travail, déroulement de carrière, missions.

L'ESSENTIEL

La concertation débutera si possible à partir de mi-décembre jusqu'à la fin février, pour des actes à partir de septembre 2023.

Retour sur le problème d'attractivité du métier d'enseignant : inquiétudes par rapport aux concours, d'où le fait de retarder la date limite d'inscription, ce qui permettra une campagne de communication.

Sur la « revalorisation », la question des débuts de carrière jusqu'aux milieux de carrière fait l'objet d'une attention particulière. Mais les fins de carrière ne seront pas oubliées [NDLR : sous des modalités qui ne sont pour le moment pas claires, et visiblement pas dans l'enveloppe dite « inconditionnelle »]. Question des accélérations de carrière, ainsi que sur son « process ». Pas de blocage a priori sur telle ou telle piste.

Sur le « pacte », la réflexion est en cours. Retour sur la question du remplacement de courte durée, qui est aussi tout l'objet du pacte.

Suite aux échanges, le ministère retient un certain nombre d'éléments (égalité femme/homme, carrière et fin de carrière, 1^{er} et 2nd degrés sur les missions, conditions de travail, questions liées au recrutement/formation, à l'école inclusive...)

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le rattrapage salarial sans contrepartie, qui doit concerner tous les collègues, peu importe leur ancienneté.
- Son refus de tout « pacte », qui est en contradiction avec nos revendications et avec l'état des lieux objectif, et objectivé par les études du ministère lui-même, du système éducatif.
- Son refus du cadre imposé, alors même que le ministère proclame qu'il n'y a pas de blocage a priori. Les propos du ministre au Sénat sur une revalorisation inconditionnelle ne concernant que les 20 premières années de carrière sont en contradiction avec cet affichage.
- Le fait que ce n'est pas avec les enveloppes du projet de Loi de Finance 2023 qu'on aura réglé les problèmes d'attractivité et de rémunération, loin de là. Il faut s'inscrire dans un rattrapage salarial sur plusieurs années, ce qui ne semble pas être le projet actuel.
- La question des conditions de travail, qui semble oubliée, puisque lorsque le nombre d'élèves augmente, on supprime des postes, et que lorsqu'il diminue, on supprime également des postes. Même chose, par exemple, sur le fonctionnement de l'école inclusive.
- Le fait que l'année de stage fait partie de la carrière, et ne peut être oubliée dans un processus de rattrapage salarial.
- La nécessité d'améliorer le passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, et la fin du blocage définitif lié au 3^e rendez-vous de carrière (il faut avoir la possibilité de demander une nouvelle évaluation).

L'AVIS DU SNALC

Rien de nouveau sous le soleil. Alors même que beaucoup de choses sont dans le débat public depuis plusieurs mois (le pacte, l'augmentation ciblée uniquement sur la première moitié de carrière), le ministère ne peut nous dire quoi que ce soit de concret sur quelque sujet que ce soit. Il remet à après les élections professionnelles le travail concret, tout en sachant dès à présent qu'il faudra aller vite. Le SNALC continue de demander un rattrapage salarial pour l'ensemble des collègues, sans pacte, sans missions supplémentaires. Il a déjà effectué tous les calculs et toutes les propositions chiffrées nécessaires, et ce depuis plusieurs années.